

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 283

présenté par
M. Fasquelle et M. Bénisti

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le refus de la modification du mode de scrutin pour les conseillers départementaux.